



AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA RÉOLUTION RELATIVE AU PROJET PPCMOI NUMÉRO 2021-10005, ADOPTÉE EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 220 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE, AFIN DE PERMETTRE D'EXERCER UN USAGE PRINCIPAL COMMERCIAL, SUR LE LOT 4 849 662, SIS AU 61, RUE PRINCIPALE NORD (2021-10005)

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné :

QUE la résolution numéro 2021-09-370 relative au projet PPCMOI numéro 2021-10005, adoptée en vertu du règlement numéro 220 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), afin de permettre d'exercer un usage principal commercial sur le lot 4 849 662, sis au 61, rue Principale Nord, a reçu les approbations requises par la loi.

QUE ladite résolution portant le numéro 2021-09-370 a été adoptée par le conseil municipal lors de la séance tenue le 7 septembre 2021

QUE ladite résolution est entrée en vigueur le 21 septembre 2021 lors de l'émission du certificat de conformité par la MRC Brome-Missisquoi.

Prenez en outre avis que ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi et que toute personne intéressée et qui désire prendre connaissance dudit règlement peut le faire en se présentant au bureau de la Ville, 11, rue Principale Sud, Sutton, durant les heures de bureau. Toute personne intéressée peut aussi prendre connaissance du règlement adopté en cliquant sur le lien suivant : <https://sutton.ca/wp-content/uploads/2021/10/Resolution-2021-09-370.pdf>

DONNÉ à Sutton, Québec, ce **14^{ième}** jour du mois de d'**octobre** de l'an **2021**.

Jonathan Fortin, LL.B.
Greffier et directeur des affaires juridiques